

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 octobre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Jeannine Bastille

Était aussi présente, M^{me} Sylvie Dionne, adjointe administrative agissant à titre de secrétaire de la séance du conseil

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adjointe administrative, M^{me} Sylvie Dionne, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-10-01

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-10-02

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 8 : L'activité intergénérationnelle fut un vrai succès, 75 personnes y ont participé.

Point 9 : La plantation d'arbres a été réalisée, c'est 75 conifères et 40 arbustes qui ont été distribués sur plusieurs sites de la Municipalité. Quelques haies de cèdres se retrouvent au parc municipal ainsi que des plants de kiwi comestibles qui ont été plantés à l'école.

Point 14 : L'élargissement du chemin de la Petite-Anse a été réalisé, il ne reste qu'à faire l'asphalte. Le scellement des fissures a été fait sur plusieurs routes de la Municipalité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Avis de motion pour la taxation pour les travaux en cours d'eau

Le conseiller, M. Dario Gagnon, donne un avis de motion de la présentation pour l'adoption lors d'une séance subséquente, du règlement de taxation pour les travaux en cours d'eau.

7. Dépôt des états financiers comparatifs par la directrice générale

8. Dépôt du rôle d'évaluation triennale 2018-2019-2020

Le maire résume les changements au niveau du nouveau rôle triennal de l'évaluation foncière 2018-2019-2020. L'augmentation de l'évaluation des immeubles imposables est de 3.70 %. L'évaluation foncière des résidences augmente de 2.12 %, celles des chalets augmentent de 6.59 %. Les propriétés agricoles de 6.42 % et les terrains vacants de 16.72 %.

9. Appropriation de surplus pour 105 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité a remboursé, en août, la totalité du financement numéro 14 pour les règlements d'emprunt numéro 2005-2, 2002-1, 2011-2, 2012-1 ;

ATTENDU QUE le financement numéro 14 de 105 000 \$ comprend : 63 200 \$ pour le règlement 2011-2 pour l'aqueduc du chemin de la Pointe et 41 800 \$ pour le règlement numéro 2002-1 pour la recherche en eau ;

ATTENDU QUE le MAMOT a recommandé d'attendre en février 2018 pour le refinancement du 105 000 \$ soit en même temps que le refinancement du règlement 2005-2 pour la somme de 803 500 \$;

17-10-03

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil approprie la somme de 105 000 \$ du surplus accumulé pour assurer les crédits budgétaires dans l'exercice 2017.

ADOPTÉ

10. Programmation TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

17-10-04

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

11. Réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'accord de principe dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local pour l'élaboration des plans et devis de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier (RIRL-2017-563A) ;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté la résolution 17-09-07 pour l'octroi du mandat pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà fait parvenir la résolution 17-09-07 au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) indiquant « Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette partie du projet seront inclus dans le règlement d'emprunt nécessaire pour la réalisation des travaux » ;

ATTENDU QUE le MTMDET exige que la Municipalité précise la provenance des crédits nécessaires en attendant le règlement d'emprunt ;

17-10-05

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation des plans et devis de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier seront prélevés à même le surplus libre en attendant l'octroi de la subvention du RIRL ainsi que l'obtention du règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

12. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2018

17-10-06

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs du lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2018 au montant de 76 \$ / tonne métrique pour les matières résiduelles, les sols contaminés autorisés et les animaux d'élevage sauf les ovins, les caprins ou gallinacés dont le coût est de 10 \$ / bête. Les rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage sont au coût de 35 \$ / tonne métrique.

ADOPTÉ

13. Travaux à l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE les turbidimètres et les colorimètres de l'usine d'eau potable doivent être calibrés ;

ATTENDU QU' une soumission de 2 170 \$ a été déposée par Hach pour calibrer les appareils ;

17-10-07 **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 2 170 \$ plus taxes pour la calibration des appareils.

ADOPTÉ

14. Travaux d'asphaltage vis-à-vis du 124, chemin de la Petite-Anse

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont nécessaires devant le 124, chemin de la Petite-Anse ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des travaux d'asphaltage est de 3 705 \$;

ATTENDU QUE nous devons refaire l'asphalte qui a été enlevé lors de la réalisation de l'entrée d'eau chez M. André Ouellet au coût de 295 \$;

ATTENDU QU'un montant de 4 000 \$ plus taxes est alloué ;

17-10-08 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la dépense et le paiement de 4 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

15. Projet Mise en valeur de la patinoire : Fonds de développement des territoires (FDT) MRC de Kamouraska et Écoprise Casault

ATTENDU QUE le projet de Mise en valeur de la patinoire est découpé en deux phases ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit aux objectifs « 1.1.1 Renforcer l'esprit communautaire, l'engagement citoyen et les liens intergénérationnels » et « 1.1.3 Promouvoir les saines habitudes de vie et les transports actifs », du plan de développement 2012-2017 de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités du FDT-MRC Milieux de vie « 8.1 Soutenir la disponibilité et la consolidation des infrastructures récréatives, de plein air et des équipements sportifs sur le territoire répondant aux besoins de la population » et « 8.2 Favoriser le développement de saines habitudes de vie sous l'angle de la pratique d'activités physiques, de l'alimentation et d'un mode de vie actif » ;

ATTENDU QUE la patinoire actuelle est utilisée régulièrement par les citoyens de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le projet de Mise en valeur de la patinoire phase 1 est estimé à un budget d'environ 35 000\$ incluant la portion des taxes que la Municipalité devra payer ;

ATTENDU QUE la Politique d'investissement de la MRC de Kamouraska FDT-Milieux de vie réserve un montant de 8 000\$ pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour un total de 24 000\$ aux municipalités pour des projets de développement ;

ATTENDU QUE Écoprise Casault, entreprise de réinsertion sociale, a déposé une soumission pour la réalisation de certains travaux au niveau des bandes de la patinoire au montant de 14 798\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le projet de Mise en valeur de la patinoire aura des retombées socio-économiques pour le milieu de Rivière-Ouelle ;

17-10-09 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de Kamouraska de réserver le montant de 24 000\$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) au projet de Mise en valeur de la patinoire.

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts du projet jusqu'à un montant d'environ 11 000 \$ provenant du surplus accumulé libre.

QUE la Municipalité prévoit de réaliser le projet Mise en valeur de la patinoire phase 1 au cours de l'année 2018.

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts d'entretien de cette nouvelle infrastructure.

QUE la Municipalité accepte la soumission d'Écoprise Casault au montant de 14 798 \$ plus taxes et autorise la dépense et le paiement d'un montant de 5 140 \$ pour le dépôt de 30 % demandé.

QUE la Municipalité mandate la directrice générale pour et au nom de la municipalité comme gestionnaire de ce projet.

ADOPTÉ

16. Catalogue raisonné

ATTENDU QUE le 29 octobre 2022, Rivière-Ouelle fêtera 350 ans d'histoire ;

ATTENDU QUE le Conseil a un projet de réaliser un catalogue raisonné afin de documenter différents thèmes de son histoire : les différents lieux de notre communauté, les personnages marquants, les familles souches ainsi que l'histoire politique, commerciale, religieuse, etc. ;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Dubé, professeur titulaire et directeur du LAMIC de l'Université Laval au département des sciences historiques, a accepté de diriger bénévolement ce projet ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux objectifs suivants du plan de développement 2012-2017 : « Recenser les archives et les savoirs de la mémoire vivante » et « Créer des activités en lien avec le riche passé historique et politique » ;

ATTENDU QUE ce projet correspond également à un des objectifs du plan de communication en cours de réalisation soit : « Se doter d'une base documentaire, de photos et de vidéos » ;

ATTENDU QUE le coût de réalisation du projet est estimé à 10 000 \$;

17-10-10

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux, pour un montant correspondant à 50% du coût de réalisation du projet.

QUE la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

QUE le Conseil s'engage à déboursier le montant correspondant à 50% du coût de réalisation du projet à même le budget 2018.

ADOPTÉ

17. Résidence d'artistes à la chapelle du Quai

ATTENDU QUE Vrille Art Actuel déposera une demande au Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) afin de créer un projet de résidence d'artistes à la Chapelle de la Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE les résidences seront proposées en lien avec la programmation d'évènements régionaux et nationaux, comme l'exposition sur l'Abbé Proulx, le 70^e anniversaire de la Chapelle qui sera célébré le 15 août et Orange Kamouraska ;

ATTENDU QUE la création de ces résidences d'artistes répond à une des vocations retenues lors de la consultation publique sur l'avenir de la Chapelle, soit d'être « un lieu culturel » ;

ATTENDU QUE les retombées prévues sont entre autres, la mise en valeur de la Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE le comité ad hoc sur l'avenir de la Chapelle appuie ce projet ;

17-10-11

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil appui le projet de résidence d'artistes à la Chapelle de la Pointe-aux-Orignaux de Vrille Art Actuel.

QUE le Conseil contribuera au projet avec un montant de 1 000\$ ainsi qu'un appui technique d'une valeur de 1 000 \$, conditionnellement à l'obtention de la subvention du CALQ.

QUE le Conseil utilisera les moyens de communication à sa disposition pour promouvoir le projet.

ADOPTÉ

18. Adhésion annuelle à l'ATR du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association Touristique du Bas-Saint-Laurent depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU'être membre de l'Association permet de figurer dans le guide touristique du Bas-Saint-Laurent ;

17-10-12

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil renouvelle son adhésion annuelle à l'ATR du Bas-Saint-Laurent.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 276 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

19. Programme Ici on recycle !

ATTENDU QUE la Municipalité a son certificat de reconnaissance niveau 2 du programme Ici on recycle ! depuis 2013 ;

17-10-13

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil renouvelle son certificat de reconnaissance niveau 2 au programme Ici on recycle ! pour les années 2017 à 2019.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 70 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

20. Calendrier des séances du conseil 2018

17-10-14

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal fixe les dates des séances publiques ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 comme suit :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1 mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QUE toutes les séances publiques soient tenues à la salle du conseil située au 133, route 132, à 20 h 00.

ADOPTÉ

21. Demande de dons

17-10-15

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 60,00 \$ pour le 16^e gala du roman policier ;
- 15,00 \$ pour l'Arc-en-ciel du cœur ;
- 50,00 \$ pour l'Association pocatoise des personnes handicapées ;
- 70,00 \$ pour la Fondation Héritage Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

22. Approbation des comptes

| | |
|---|--------------|
| Rémunération élus et allocation de dépenses | 4 185.04 \$ |
| Rémunération employés municipaux | 82 472.89 \$ |
| Remboursement des fournitures scolaires (57 enfants) | 5 097.94 \$ |
| Régie intermunicipale en protection incendie | 7 910.12 \$ |
| Dicom Express | 28.23 \$ |
| Desjardins Assurances pour le RVER | 1 089.16 \$ |
| Société canadienne des postes pour média poste | 158.20 \$ |
| Société canadienne des postes pour timbres | 1 366.25 \$ |
| Camp Canawish | 110.00 \$ |
| Aster Station scientifique | 472.50 \$ |
| Club des Ados | 710.91 \$ |
| Purolator inc. | 53.34 \$ |
| Germaine Beaulieu | 23.00 \$ |
| Léo-Paul Thibault | 19.55 \$ |
| Michel-Ange Nicolas | 207.14 \$ |
| Andrée-Anne Patry | 92.10 \$ |
| Bell Canada pour téléphone et internet à l'usine | 187.21 \$ |
| Vidéotron pour le bureau municipal, salle du tricentenaire et ancien bureau | 342.86 \$ |
| Petite Caisse pour fournitures diverses | 270.90 \$ |
| Hydro Québec | |
| 19A, chemin Nord du Rocher | 627.08 \$ |
| 109, rue de l'Église | 386.39 \$ |
| pour les lumières de rue | 622.96 \$ |
| | |

| | |
|---|----------------------|
| Sous-total des incompressibles : | 106 433.77 \$ |
| COMPTES À PAYER DU MOIS SEPTEMBRE 2017 | |
| | |
| Les Alarmes Clément Pelletier inc. | 151.77 \$ |
| Veolia Water Technologies Canada | 545.77 \$ |
| Groupe Géomatique Azimut | 114.98 \$ |
| MRC Kamouraska | 16 307.46 \$ |
| Services sanitaires Roy inc. | 640.99 \$ |
| Journal Le Placoteux | 174.76 \$ |
| Distribution B de Roy | 160.87 \$ |
| Jean Morneau inc. | 5.66 \$ |
| Transport en vrac Saint-Denis | 6 336.87 \$ |
| Roger Dubé | 22.99 \$ |
| Pavage Réparation Francoeur inc. | 10 020.07 \$ |
| Fromagerie Port-Joli (projet de la chapelle) | 32.50 \$ |
| Dicom Express | 127.88 \$ |
| Réal Huot | 2 522.11 \$ |
| Xylem Water Solutions | 2 026.92 \$ |
| Société nationale de l'est (Drapeaux du Québec) | 137.97 \$ |
| Batterie Expert RDL | 78.07 \$ |
| Fortin Sécurtié Médic inc. | 152.12 \$ |
| France Thibault | 6 898.50 \$ |
| Construction Stéphane Charest | 210.40 \$ |
| Garage Richard et Guy Chamberland | 824.20 \$ |
| Tech mini mécanique enr. | 321.88 \$ |
| Agro EnviroLab | 682.95 \$ |
| Évaluation Pascal Arsenault | 1 494.68 \$ |
| Groupe Dynaco | 679.58 \$ |
| Location JC Hudon | 51.74 \$ |
| Produits sanitaires Unique | 131.59 \$ |
| Thibault GM | 492.81 \$ |
| Base 132 (projet de la chapelle) | 105.78 \$ |
| Ferme Cybèle La Pocatière | 105.00 \$ |
| BuroPlus La Pocatière | 540.62 \$ |
| Carquest La Pocatière | 128.21 \$ |
| Roberto Ouellet excavation | 269.04 \$ |
| Eco-L'eau | 6 667.39 \$ |
| Chauffage RDL | 268.36 \$ |
| Les Chapiteaux Germain Dumont | 632.86 \$ |
| Ville de RDL | 3 861.66 \$ |
| A.T.R du Bas-St-Laurent | 317.33 \$ |
| Les ent. Rémi Charest | 603.52 \$ |
| Les Trésors du Fleuve inc. (projet de la chapelle) | 100.00 \$ |
| Ministère du Revenu | 21 622.79 \$ |
| Receveur général du Canada | 8 427.86 \$ |
| Visa | 57.95 \$ |
| SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER | 95 056.46 \$ |
| | |
| GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER | 201 490.23 \$ |

17-10-16

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

23. Correspondance

- Lettre du commissaire au lobbyisme ;
- Lettre du Gouvernement du Québec concernant la désignation d'un paysage culturel patrimonial pour le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux ;
- Règlement 206-2017 de la MRC de Kamouraska sur le schéma d'aménagement ;
- Règlement 208-2017 de la MRC de Kamouraska sur le schéma d'aménagement ;
- Lettre du MTMDET concernant les nuisances sonores occasionnées par la circulation des véhicules lourds ;
- Communiqué de l'Assemblée nationale concernant les préoccupations des élus régionaux ;
- Lettre de la municipalité de Saint-Pacôme relativement à un projet de règlement no 320 sur l'urbanisme ;
- Lettre de remerciement de don de la Fondation du Cégep de La Pocatière ;
- Lettre du MTMDET relativement à la vitesse sur le chemin du Haut-de-la-Rivière ;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique relativement à un versement d'une avance pour les inondations du 28-29 octobre 2015.

24. Varia

Plantation des arbres : M. Gilles Martin félicite l'équipe municipale. Bravo à Andrée-Anne Patry, agente de développement ainsi qu'à René Lambert et André Anctil pour leur aide et aux étudiants de l'ITA à La Pocatière. Une lettre de remerciement aux étudiants sera écrite.

Journée de la culture : M. Gilles Martin parle des journées de la culture qui se tenaient à la Chapelle les 29 et 30 septembre. Il fait ses remerciements à la MRC ainsi qu'à Andrée-Anne Patry pour son organisation.

Tableau des ordures : M. Louis-Georges Simard donne des explications sur le tableau des ordures.

Remerciements : M. le Maire remercie les élus pour leur travail et support qu'ils lui ont apporté durant le mandat 2013-2017.

25. Période de questions

Question : L'évaluation technique du chemin de la Cédrière et des Grands-Hérons, ce n'est pas encore fait?

Réponse : Celle-ci devrait être faite bientôt.

Question : L'usine d'eau potable ne fonctionne pas comme elle se doit. J'aimerais avoir des chiffres et des informations sur le chlore.

Réponse : Vous devrez faire une demande directement au bureau municipal.

Question : Vous n'avez aucune nouvelle de la CPTAQ pour le chemin Dumais?

Réponse : Effectivement, nous n'avons rien reçu encore.

26. Prochaine rencontre de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **mardi, 7 novembre 2017 à 19h00.**

27. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le mardi, 14 novembre 2017 à 20h00.**

28. Levée de la séance**17-10-17****IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h15.**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale